

Rapport d'évaluation

Évaluation institutionnelle

du Collège Jean-de-Brébeuf

Octobre 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours des années 2001 et 2002, à l'évaluation de leur établissement.

La Commission a procédé à l'évaluation institutionnelle du Collège Jean-de-Brébeuf selon les critères annoncés dans le *Guide d'évaluation institutionnelle*, publié en juin 2000¹. Chaque collège était invité à procéder à un examen de sa mission et de ses principaux objectifs institutionnels, à poser un regard critique sur son organisation et sa gestion, à mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels, à apprécier les moyens qu'il s'est donnés pour assurer son développement et pour s'ajuster aux attentes de la société, et, enfin, à apprécier la qualité de ses pratiques de communication.

Le Collège Jean-de-Brébeuf a transmis son rapport, dûment adopté par son conseil d'administration, dans les délais prévus, à la Commission qui l'a reçu le 23 décembre 2002. Un comité de la Commission, présidé par un commissaire², a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 18, 19 et 20 février 2003. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement et son comité de direction, des membres du conseil d'administration et du conseil des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale, des élèves, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide d'évaluation institutionnelle*, juin 2000, 29 p.
 2. Le comité était composé de M. Louis Roy, commissaire, M. André Lapré, directeur des études au Collège André-Grasset, M. Pierre Lauzon, ex-directeur des services aux étudiants au Cégep de Saint-Jérôme, et M. Pierre Leduc, ex-directeur général du Collège de Maisonneuve. Le comité était assisté de M^{me} Dany Rondeau, agente de recherche de la Commission qui agissait comme secrétaire. M^{me} Esther Boyer, agente de recherche de la Commission, accompagnait le comité à titre d'observatrice.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et description de la démarche d'autoévaluation

L'établissement

Situé dans le quartier Côte-des-Neiges à Montréal, le Collège Jean-de-Brébeuf est un collège privé subventionné qui a été fondé en 1928 par les Pères Jésuites. En 1986, il a été acquis par une corporation laïque qui s'est engagée à poursuivre la mission éducative jésuite. Le Collège offre les deux ordres d'enseignement, secondaire et collégial, et se consacre, au niveau collégial, uniquement à la formation préuniversitaire. À l'automne 2002, il accueille 1512 élèves répartis dans cinq programmes menant au DEC.

Pour les 2 ordres d'enseignement, le Collège emploie 14 cadres, 13 professionnels et 59 employés de soutien. Au collégial, le personnel enseignant compte 89 enseignants à temps complet et 27 enseignants à temps partiel.

Le Collège Jean-de-Brébeuf a choisi de développer d'autres dimensions connexes à sa mission : la recherche pédagogique subventionnée et le prêt de ses installations à des fins culturelles, sociales, sportives et scientifiques.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation institutionnelle réalisée par le Collège porte sur les années scolaires 1997-1998 à 2001-2002. La démarche a été conduite sous l'égide du directeur général par une équipe composée du directeur général, du directeur des études au collégial, du directeur des services administratifs et d'une conseillère pédagogique, qui a tenu 10 rencontres. Les travaux du comité d'évaluation institutionnelle se sont déroulés de janvier à décembre 2002. Pour mesurer l'adhésion aux objectifs institutionnels, une consultation a été menée auprès de 21 personnes représentant l'association étudiante et l'association des parents, les coordonnateurs de départements, les responsables de regroupements de programmes, les directeurs des services aux étudiants, des services administratifs et des ressources didactiques. Des rencontres informelles ont eu lieu à plusieurs reprises avec différents membres du personnel. Le rapport du Collège a été rédigé essentiellement à partir des résultats de cette consultation et des rapports d'autoévaluation de programmes, des procès-verbaux des différentes instances ainsi que des bilans annuels des départements et services. La version préliminaire du rapport a été soumise aux personnes consultées qui ont été invitées à faire des commentaires ou à suggérer des modifications. Le rapport final a été présenté pour discussion à la table des coordonnateurs.

Le rapport a été déposé au conseil des études et adopté à l'unanimité par le conseil d'administration le 19 décembre 2002. Toutes les personnes rencontrées lors de la visite se sont dites en accord avec le contenu du rapport.

* * *

De l'avis du Collège, l'autoévaluation a permis de procéder à un examen rigoureux et nécessaire, de poser un regard d'ensemble sur le Collège et de mieux orienter les actions futures. La Commission considère que le Collège a assumé adéquatement les responsabilités de l'encadrement de l'évaluation institutionnelle et qu'un mandat clair a été attribué au comité d'évaluation institutionnelle. Elle souligne la clarté et la limpidité du rapport, de même que la qualité de l'analyse et de l'écriture.

La mission

La clarté et la précision de l'énoncé de mission

Le Collège énonce sa mission dans plusieurs documents officiels ainsi que dans le préambule de sa PIEA. Cette mission est la suivante : « Cultiver la passion de la vérité et le sens de la solidarité ». Elle traduit une vision large de l'éducation conformément à la tradition humaniste des Jésuites. Les douze *Orientations du curriculum*, également énoncées dans la PIEA, constituent les objectifs institutionnels du Collège et consolident les éléments fondamentaux de cette tradition. La mission ainsi que les objectifs institutionnels sont communs aux deux ordres d'enseignement (secondaire et collégial), mais la PIEA précise les valeurs ainsi que les objectifs visés par la formation collégiale.

L'énoncé de mission du Collège est clair. Étant donné cependant que les orientations du curriculum concernent les deux ordres d'enseignement, la Commission pense que le Collège aurait avantage à élaborer un document séparé où il explicite les objectifs propres de l'ordre collégial et à bien distinguer ce qui relève des orientations et des objectifs généraux du Collège de ce qui est du ressort particulier de la PIEA. Le Collège pourrait profiter de cet exercice pour resserrer et actualiser la définition des objectifs de l'ordre collégial de façon à ce qu'ils correspondent mieux aux valeurs qui sont véhiculées par le Collège. Ces objectifs devraient également être revus de manière à éliminer les éléments qui relèvent davantage des politiques institutionnelles. En ce sens, la Commission encourage le Collège à donner suite aux pistes d'actions qu'il a identifiées et qui consistent « à réviser, à des fins de clarification, le texte des objectifs institutionnels afin d'en harmoniser la rédaction, d'éviter les redondances et d'éliminer (...) les éléments qui ne reflètent pas sa réalité »; et à établir « des objectifs institutionnels qui se rapportent exclusivement au niveau collégial ». Le Collège pourrait en faire un mandat du comité de réflexion sur les orientations institutionnelles dont il est question dans le plan d'action.

L'adhésion à la mission et aux objectifs institutionnels

Afin de vérifier l'adhésion à la mission et aux orientations, le Collège a demandé à tous les groupes du Collège d'examiner de quelle manière ces orientations s'inscrivent dans la pratique. Les résultats de l'exercice montrent que, dans l'ensemble, la mission et les objectifs institutionnels suscitent l'adhésion des étudiants, des parents, des professeurs ainsi que de l'ensemble du personnel, et orientent la pratique. Le Collège note par ailleurs que l'adhésion des élèves paraît moins évidente que celle des autres groupes et impute ce fait à une méconnaissance de la mission et des objectifs institutionnels. Pour pallier ce

problème, le Collège se propose d'insérer le texte de l'énoncé de mission dans l'Agenda étudiant.

La visite a permis de constater que l'organisation pédagogique, le développement des programmes d'études et la vie étudiante intègrent la mission et les objectifs institutionnels. À titre d'exemples, les horaires des élèves sont faits de manière à favoriser leur participation aux activités complémentaires et parascolaires, et la tâche des enseignants est réduite afin de les libérer eux aussi pour l'encadrement de ces activités (près du 1/3 des activités parascolaires sont dirigées par des professeurs). Cette organisation de la vie pédagogique reflète l'engagement de tous à l'égard de la tradition et des valeurs du Collège, suscite la cohésion du personnel ainsi qu'une forte adhésion qui se manifeste dans la qualité du climat institutionnel et le sentiment d'appartenance des personnes à l'égard du Collège.

Le mode d'organisation et de gestion

Les instances de gestion

Dans son rapport, le Collège décrit les rôles, mandats et responsabilités du conseil d'administration, du conseil des études, du comité exécutif, du conseil de régie interne, de la table des coordonnateurs, des assemblées départementales, des comités de programme, de la direction générale et de la direction des études, et analyse leur efficacité. Ces rôles, mandats et responsabilités sont précisés dans les documents suivants : les *Règlements généraux de la Corporation*, la *Politique régissant les conditions de travail des cadres et gérants*, la *PIEA* et la *Convention collective de travail*.

Le Collège considère que chaque instance et direction remplit son rôle de manière efficace et satisfaisante comme l'attestent les nouvelles initiatives pédagogiques des départements et programmes, les comités consultatifs mandatés par le comité exécutif, le conseil de régie interne et la table des coordonnateurs, et les politiques et résolutions émanant du conseil d'administration et du conseil des études. L'efficacité des instances de gestion est également évaluée à travers les mécanismes de fonctionnement mis en place qui les obligent à rendre compte publiquement de leurs activités : plans d'action, rapports annuels, bilans. À ce sujet, le Collège constate que les départements s'acquittent bien de la présentation d'un plan d'action, mais qu'ils sont peu nombreux à déposer un bilan de leurs réalisations. La Commission *suggère* au Collège de resserrer, comme il se propose de le faire, les modalités d'encadrement relatives aux plans d'actions et bilans annuels afin de maintenir la qualité des engagements de chaque instance.

Trois caractéristiques se dégagent de la gestion du Collège : la représentation du milieu aux instances décisionnelles, la dynamique de réflexion attendue des comités consultatifs, et l'optimisation de l'efficacité de la gestion. À propos de ce dernier point, le Collège mentionne les changements significatifs apportés depuis cinq ans : diminution de l'effectif composant le conseil d'administration, restructuration de la direction des études, fusion de départements, création du regroupement provisoire de la formation générale dans une perspective de consolidation de l'approche programme.

La gestion pédagogique

L'analyse du Collège porte sur la gestion des programmes d'études, des services reliés à l'apprentissage, des activités scolaires et la gestion de l'application des politiques institutionnelles. La gestion des programmes d'études est encadrée par les textes de la PIEA, de la PIEP et de la convention collective de travail. Ces documents déterminent clairement les rôles des responsables et des regroupements de programmes. Ayant implanté l'approche programme il y a une dizaine d'années, le Collège a été en mesure, dans le cadre de son Plan institutionnel de réussite, de constater l'importance de cette approche pour la réussite des élèves et mise sur sa consolidation ainsi que sur une organisation scolaire et un soutien administratif conséquents. Le Collège constate néanmoins des disparités dans les modes de fonctionnement, la composition des regroupements de programmes et la participation de la formation générale à ces regroupements. La formation générale n'est pas représentée dans tous les comités de programmes. À l'automne 2001, le Collège a cependant formé, à titre expérimental, un comité de la formation générale afin que les départements qui en font partie collaborent à des projets visant la consolidation de l'approche programme. Dans cette perspective, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer de la participation des professeurs de formation générale à tous les comités de programmes.

L'efficacité de l'application de la PIEA et de la Politique institutionnelle du français est assurée par des mécanismes d'approbation des plans de cours qui ont été resserrés depuis 2000. Dans cette optique, les départements ont été invités à accorder une attention particulière à l'harmonisation des plans de cours et à l'équivalence dans les évaluations, et à l'hiver 2002, la table des coordonnateurs a déterminé des critères de base et des éléments communs des plans de cours. Le Collège accuse toutefois un certain retard dans l'évaluation de ses programmes d'études par rapport à ce qui est prévu dans sa PIEP; un retard aussi dans la révision prévue de sa PIEA et PIEP.

Les services de soutien à l'enseignement comprennent l'organisation de journées pédagogiques, des ateliers de formation (principalement dans les TIC) et des rencontres de profil qui permettent aux enseignants d'échanger sur les étudiants et les problèmes que certains d'entre eux rencontrent. Les services d'aide et de soutien à l'apprentissage englobent les centres d'aide, les ressources virtuelles (banques de question, notes de cours, protocoles méthodologiques) et les outils mis en place par les aides pédagogiques individuels : tests de dépistage, ateliers méthodologiques et rencontres individuelles. Ces services sont fonctionnels et répondent aux besoins des élèves et du personnel. Le Collège parle également d'« une grande cohérence dans l'application des mesures de soutien à l'apprentissage qui favorise la collaboration entre les divers intervenants. Un vaste réseau de communication s'établit à partir des tests de dépistage élaborés par des spécialistes jusqu'au partage d'information des tuteurs des centres d'aide avec les professeurs des disciplines concernées, en passant par les réunions de profil avec les API ».

L'organisation scolaire est pensée de manière à favoriser la réussite des élèves et contribue à maintenir un climat favorable à l'apprentissage : journées prévues pour des rencontres élèves-professeurs, politique relative aux horaires et aux examens, groupes stables pour les élèves de première année, cheminement-année en Baccalauréat international, disponibilité des professeurs, etc. Le Collège dispose d'un bon système d'information sur les programmes; il possède également un intranet fonctionnel et accessible qui permet aux professeurs de saisir et compiler les notes, et aux étudiants de prendre connaissance de leurs résultats scolaires, de faire leur choix de cours, de le modifier, et de payer leurs frais de scolarité.

Dans l'ensemble, la gestion pédagogique est efficace, sauf en ce qui concerne le processus d'évaluation des programmes et la révision de ses politiques. Dans les deux cas, en effet, le Collège a pris du retard par rapport au rythme prévu de ses opérations. Le Collège considère également qu'il « aurait tout intérêt à réfléchir sur les modes de fonctionnement des regroupements de programmes afin qu'ils maintiennent leur efficacité décisionnelle tout en constituant des lieux d'échanges interdisciplinaires riches et dynamiques ». La Commission l'encourage à poursuivre cette réflexion.

Les services aux élèves

Les services aux élèves regroupent huit sphères d'activités : les résidences, les services de santé, le service d'orientation, les activités sportives, l'aide financière, la salle de spectacle, les visites aux écoles secondaires et la vie étudiante. Cette dernière sphère est la plus importante en termes de ressources. Le Collège offre une quarantaine d'activités parascolaires qui touchent des domaines très variés et dont plusieurs sont complémentaires

aux activités de formation. En ce sens, la direction des services aux élèves soutient les professeurs dans l'organisation d'activités en lien avec leur enseignement. La Commission considère que cette complémentarité, de même que l'arrimage des activités parascolaires et des services aux étudiants à la mission et aux objectifs institutionnels, et l'engagement des professeurs auprès des élèves et dans les activités complémentaires, constituent un point fort du Collège. Les services de santé sont assurés par une infirmière présente à temps complet, ainsi que par un ou une stagiaire. Pour l'orientation scolaire et professionnelle, le Collège fait appel à une firme externe.

Dans l'ensemble, les services aux élèves sont accessibles et suscitent un taux élevé de participation, soit 1552 participations à des activités parascolaires pour l'année courante. Selon le rapport, les ressources et les activités sont adaptées aux besoins des élèves. Le Collège identifie ces besoins en recueillant des suggestions d'activités et mesure la satisfaction des élèves à l'égard de certains services (orientation, santé, consultation psychologique) lors des évaluations approfondies de programmes. Selon ces évaluations, les services de santé répondent très bien aux besoins des élèves, mais on ne peut en dire autant des services d'orientation et de consultation psychologique. Le nombre d'élèves qui utilisent le service d'orientation décroît de plus en plus. Le Collège prévoit dans son plan d'action analyser cette situation en vue d'améliorer le fonctionnement des services d'orientation. La Commission lui *suggère* d'élargir sa réflexion et son analyse aux autres services personnels à l'étudiant, dont les services de consultation psychologique.

La gestion des ressources humaines

Le Collège a un modèle de gestion des ressources humaines qui lui est propre. Le directeur général assume la responsabilité de la direction des ressources humaines pour toutes les questions relatives à la convention collective. Le Collège emploie aussi un agent de gestion du personnel, mais dans les faits, chaque cadre s'occupe de la gestion de son personnel. Le Collège ne possède pas de politique de gestion des ressources humaines. Plusieurs politiques internes de même que le guide d'éthique et la convention collective des enseignants régissent les conditions de travail des diverses catégories d'employés.

Le rapport décrit en détail le processus de sélection des enseignants, l'insertion et l'évaluation des nouveaux professeurs, l'évaluation des enseignements, et le perfectionnement. Le Collège accorde une grande importance au perfectionnement des professeurs. Il a créé un fonds de perfectionnement des professeurs auquel contribuent également les professeurs. En outre, la valorisation de la fonction des enseignants est apparue comme un choix clair de l'établissement. Pour le personnel professionnel et le personnel de gestion, le rapport se limite à l'évaluation et au perfectionnement.

Lors de la visite, le comité a pris connaissance de la *Politique régissant les conditions d'emploi du personnel de soutien administratif, technique et manuel* qui encadre le recrutement et le perfectionnement du personnel. L'analyse du Collège conclut à l'efficacité des pratiques d'embauche, d'évaluation et de perfectionnement du personnel et à leur aptitude à développer et maintenir un personnel compétent; sauf en ce qui a trait à l'évaluation des enseignants qui a été abandonnée depuis 1998. Le Collège se propose d'ailleurs dans son plan d'action d'amorcer une réflexion sur un nouveau processus d'évaluation des enseignements et des enseignants.

Le Collège ne possède pas non plus de programme d'aide et de soutien aux employés en difficulté, bien que de manière non réglementée et informelle, il assure un soutien aux employés éprouvant des problèmes personnels, notamment en défrayant certains services d'aide. Les employés peuvent s'adresser au directeur général et utiliser les services de santé offerts aux étudiants. La Commission pense que cette façon de faire peut créer des malaises chez les employés. Elle **suggère** au Collège d'ajouter à ses pratiques de gestion des ressources humaines un programme d'aide aux employés en difficulté ainsi qu'un processus fonctionnel d'évaluation des enseignants.

La gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières

Dans son rapport, le Collège indique qu'il a, dans les cinq dernières années, procédé à des acquisitions et des aménagements en réponse aux besoins de formation. Plusieurs concernent l'achat ou la modernisation d'équipements informatiques et l'aménagement de laboratoires informatiques, mais aussi l'implantation d'un nouveau système téléphonique avec messagerie vocale, la rénovation des laboratoires de chimie et de biologie, l'agrandissement de locaux, le transfert et l'aménagement de bureaux de professeurs, la climatisation de la salle de spectacle et l'implantation du système Skytek/Omnivox. Le taux d'occupation des locaux (entre 94 % et 98 %) a posé des problèmes d'organisation scolaire, et l'ajout du troisième cours d'éducation physique à partir de l'automne 2003 se présente comme un défi de plus. Les informations recueillies indiquent une certaine insatisfaction des élèves au sujet de la disponibilité et de l'accessibilité des ordinateurs. Le Collège se préoccupe de la situation et prolonge maintenant les heures d'ouverture des laboratoires informatiques en fin de session. Les élèves souhaiteraient toutefois que les laboratoires d'informatique et aussi la bibliothèque soient plus accessibles plus tôt dans la session.

À la bibliothèque, l'acquisition et le renouvellement des collections tiennent compte des besoins des usagers. La direction des ressources didactiques s'assure de consulter les

départements pour connaître leurs besoins, et la moitié du budget d'acquisition leur est réservée.

Au cours des dernières années, le Collège a procédé à un redressement de sa situation financière grâce à une série de mesures qui lui ont permis de réduire de manière importante son déficit cumulé d'opération. Le rapport montre que la répartition des ressources financières tient compte des objectifs institutionnels, des besoins des programmes, de l'encadrement des élèves, de l'entretien et du renouvellement des équipements.

Dans l'ensemble, la gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières est rigoureuse et efficace. Les pratiques d'acquisition et de renouvellement des ressources tiennent compte des besoins et ont fait l'objet de consultations. La répartition des ressources budgétaires s'effectue en tenant compte des priorités. Les locaux, les équipements et les ressources informatiques « sont souvent exploités au maximum de leur capacité, ce qui engendre inévitablement certaines difficultés de gestion », mais le Collège est très conscient de cette situation et il se préoccupe d'y apporter une solution.

L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs liés au rendement des élèves et à leur cheminement sur les plans scolaire et professionnel

L'analyse du bilan de la mise en œuvre du plan de réussite pour l'année 2001-2002 montre que le plan est en bonne voie de réalisation, la plupart des mesures ayant effectivement été mises en place. Des nouvelles responsabilités ont été attribuées au conseiller pédagogique afin de soutenir davantage la mise en œuvre du plan. Les cibles fixées pour les taux de réussite en première session ont été légèrement dépassées dans la plupart des programmes pour les cours de formation générale commune ou de formation spécifique. Le taux de réussite des cours en première session pour tous les programmes est de 70 %. Par contre, le programme de *Baccalauréat international* et les cours de formation générale complémentaire présentent quelques difficultés qui font l'objet d'un examen par le Collège. Les mesures d'aide et de soutien à l'apprentissage semblent donner des résultats positifs comme en témoignent une progression constante dans la réussite des cours ainsi que les résultats à l'épreuve uniforme de français qui se situent en moyenne pour les dernières années 13 % au-dessus de ceux du réseau collégial. Les taux de réinscription déjà élevés se maintiennent : 80,8 % (même programme même collège) et 89,2 % (autre programme même collège). Certaines mesures telles que le suivi individualisé par les aides

pédagogiques, les centres d'aide ainsi que le recours à des ressources liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ont eu des effets appréciables sur la réussite en première session. Des mesures visant le renforcement de l'approche programme semblent avoir un impact positif sur la réinscription en troisième session; c'est le cas entre autres de la formation de groupes stables en première année pour les cours de la formation spécifique.

Le rapport ne parle pas des taux d'admission à l'université. Il déplore l'absence d'indicateurs en provenance des universités sur le cheminement scolaire des diplômés du collégial⁴. La Commission invite néanmoins le Collège à prendre d'autres moyens pour être mieux informé du cheminement de ses étudiants à l'université.

L'atteinte des objectifs institutionnels de nature éducative

Le rapport du Collège examine l'atteinte des objectifs de nature éducative inscrits dans ses politiques institutionnelles ainsi que dans ses plans d'action et plans de développement. Le rapport montre que la plupart des objectifs contenus dans la PIEA, la PIEP et la politique institutionnelle du français ont été atteints, mais que les dispositions prévoyant la révision approfondie de la PIEA n'ont pas été respectées. À ce sujet, bien que le Collège ait reconnu que la révision en profondeur des politiques institutionnelles constituait un des principaux points à améliorer, il n'en a pas fait une priorité d'action en l'incluant dans son plan d'action. Aussi, afin de s'assurer qu'elles contiennent les dispositions permettant l'atteinte des objectifs qu'elles mentionnent et qu'elles correspondent toujours aux pratiques du Collège, la Commission *suggère* au Collège de procéder à une évaluation en profondeur de ses politiques institutionnelles (PIEA, PIEP, PIF), comme celles-ci le prévoient, et de les actualiser si nécessaire.

Dans l'ensemble, les objectifs institutionnels de nature éducative inscrits dans les plans d'action et de développement ont été atteints à travers le développement et la modernisation du parc informatique, ainsi que les projets pédagogiques et activités utilisant l'informatique, l'accroissement de la présence de la dimension internationale au Collège⁵, et le développement d'activités qui favorisent l'engagement communautaire⁶.

4. Le Collège reçoit cependant des informations sur ses élèves inscrits à l'Université McGill et à l'Université de Montréal.

5. Entente avec l'ambassade d'Espagne pour accueillir un moniteur de langue au Collège, voyage culturel en Espagne, projets humanitaires à l'étranger, soirée thématique, semaine internationale, conférences, et accueil d'étudiants étrangers.

6. Promotion des projets et stages d'aide humanitaire, bénévolat, liens avec une vingtaine d'organismes communautaires.

Les résultats atteints dans les volets complémentaires

Le Collège a choisi de développer deux volets complémentaires à sa mission : la recherche pédagogique subventionnée et le prêt de ses installations à des fins culturelles, sociales, sportives ou scientifiques. Au cours des cinq dernières années, des professeurs ou équipes de professeurs ont bénéficié de subventions du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), du Comité de recherche et d'expérimentation (CREP) ou de ressources du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), pour des projets de recherche portant sur l'apprentissage de la grammaire espagnole, les difficultés langagières, les langages en sciences, la dynamique des groupes virtuels, la conception d'épreuves terminales, l'argumentation, le langage architectural, etc. Des projets en pédagogie, portant notamment sur la conception d'outils pour l'enseignement des mathématiques, de l'éducation physique, de la littérature, sur l'intégration de l'informatique dans les disciplines scientifiques, sur des protocoles de laboratoire, ainsi qu'une importante enquête sur le profil et les valeurs des élèves du Collège ont été financés par le Fonds de perfectionnement des professeurs du Collège. Les retombées pédagogiques font partie des critères d'évaluation des projets financés par ce fonds.

Le Collège prête ses installations et équipements pour une variété d'activités de nature culturelle, sociale, sportive, scientifique, auxquelles contribuent les professeurs et les élèves. Par exemple, la Fondation culturelle du Collège Jean-de-Brébeuf offre un programme de conférences à la population retraitée pour lequel les professeurs du secondaire et du collégial sont fréquemment invités à titre de conférenciers. Le Programme international de langues implique également des professeurs du Collège et offre aux étudiants du Collège la possibilité de travailler comme moniteur de langue. Le Camp d'été de l'Association mathématique du Québec est supervisé par des professeurs du Collège. Finalement, à l'hiver 2002, le Collège a accueilli un groupe de jeunes Mexicains pour un séjour linguistique. Le Collège considère que ces activités parallèles offrent à plusieurs membres du personnel l'occasion de poursuivre et de développer des activités pédagogiques liées à leurs champs d'intérêts dans un contexte différent.

Le développement de l'établissement

La détection des besoins nouveaux

Le rapport montre que le Collège identifie les enjeux de développement relatifs à sa clientèle présente et future, aux programmes d'études, aux débouchés universitaires et autres, et au développement informatique. Pour bien connaître sa clientèle et les enjeux qui

lui sont reliés, et pour détecter les besoins nouveaux, le Collège a réalisé une enquête sur le profil et les valeurs des étudiants et maintient des liens avec les institutions secondaires et universitaires. Cela lui a permis d'identifier la nécessité d'accorder une grande importance à une formation large, d'insister sur l'apprentissage des mathématiques en Sciences humaines, et de développer des profils multidisciplinaires en Arts et Lettres. Le Collège favorise également l'engagement de son personnel dans des projets ministériels touchant aux programmes d'études. Les liens qu'il établit avec le milieu universitaire sont nombreux et variés. Des membres de directions d'universités ont siégé au conseil d'administration du Collège et des professeurs du Collège enseignent aussi dans le milieu universitaire. Plusieurs professeurs travaillent à temps partiel à l'extérieur du Collège dans le domaine des arts, des sciences de la nature et des sciences humaines. Ces exemples montrent que le Collège prend des moyens pour s'adapter aux changements et pour identifier des besoins nouveaux. En outre, il a fait preuve d'innovation en implantant un programme de stages d'été dans les entreprises et dans les facultés universitaires de sciences, dans le but d'encourager les élèves aux carrières scientifiques. Il a aussi rapidement fait du virage technologique une de ses priorités, comme en attestent les autres parties du rapport.

Les processus d'évaluation et de planification

Dans son rapport, le Collège examine les trois démarches d'évaluation qui ont eu lieu au cours des cinq dernières années, ainsi que leurs retombées sur les activités du Collège⁷. De cet examen, le Collège conclut qu'une culture de l'autoévaluation s'est résolument implantée et que la PIEP permet de réaliser des évaluations de programmes bénéficiant d'analyses fouillées. Par ailleurs, le Collège constate que deux des trois évaluations n'ont pas conduit à la production d'un calendrier de suivi. Cette lacune a été corrigée dans l'évaluation plus récente du programme *Sciences, Lettres et Arts* terminée à l'automne 2002. Le Collège considère donc que ses démarches d'évaluation ont gagné en efficacité et en rigueur au cours des cinq dernières années.

Le rapport du Collège ne traite pas des processus de planification. L'organigramme du Collège n'identifie pas non plus d'instance ou de direction responsable d'une planification d'ensemble. Néanmoins, la visite a permis d'apprendre qu'un comité de réflexion se penche à tous les cinq ans sur les orientations de développement et les stratégies à déployer. Ces orientations et stratégies donnent lieu à une planification générale qui se traduit dans les plans d'action annuels des départements et services.

7. Il s'agit de l'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études, de l'évaluation de l'application de la PIEP, et du Plan institutionnel de réussite.

Les pratiques de communication

Le rapport du Collège examine les pratiques de communication interne et externe à l'aune de quelques principes énoncés dans le guide d'éthique. Ce guide est considéré comme un repère pour tous les véhicules d'information que ce soit les publications, les documents de présentation et de promotion, ou le site web. À propos de ce dernier, le Collège s'est donné une politique d'utilisation des systèmes informatiques en vue de garantir le contrôle et la qualité de l'information diffusée sur le site du Collège. Le rapport montre que les publications du Collège ainsi que les documents de présentation et de promotion favorisent la diffusion de l'information aux personnes visées et que cette information est exacte. Le guide d'éthique ainsi que la politique sur l'utilisation des systèmes informatiques montrent également que le Collège se préoccupe de l'intégrité de ses communications. Malgré tout, compte tenu de l'accroissement de l'information et de la multiplication des sources, le Collège considère nécessaire de définir formellement dans un plan de communication les responsabilités de chacun de même que des canaux de communication qui ne se chevauchent pas les uns les autres. Il en fait une priorité de son plan d'action.

Le Collège ne possède pas de procédure déterminée pour le traitement des plaintes. Celles-ci sont acheminées aux personnes responsables de l'objet de la plainte et, en cas d'insatisfaction, le directeur général joue le rôle d'arbitre. Même si jusqu'à maintenant cette manière décentralisée et informelle de traiter les plaintes a semblé efficace, il n'en demeure pas moins que le Collège devrait prévoir un mécanisme formel de traitement des plaintes qui s'adresse aux élèves, tout comme aux partenaires internes et externes. La Commission lui *suggère* de le faire.

Le suivi de l'évaluation

Au terme de l'autoévaluation, le comité d'évaluation institutionnelle a émis 35 recommandations. De ces 35 recommandations, il a tiré sept actions prioritaires qui constituent son plan d'action. Les autres recommandations ne sont pas abandonnées, mais seront traitées à un moment plus opportun. Le plan d'action identifie un partage des responsabilités ainsi qu'un échéancier. Certaines actions ont déjà été réalisées, conformément à cet échéancier.

La Commission constate que plusieurs recommandations importantes n'ont pas été retenues dans le plan d'action. C'est le cas de la révision approfondie des politiques institutionnelles. Elle considère également que l'échéancier manque de précision. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de revoir les priorités de son plan d'action de manière à mieux tenir compte des lacunes identifiées lors de son autoévaluation et des commentaires de la Commission, de resserrer l'échéancier concernant l'évaluation des enseignants, d'établir un calendrier de réalisation plus précis, et d'intégrer dans les plans de travail et bilans des services l'ensemble des recommandations.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le Collège Jean-de-Brébeuf assume bien les responsabilités qui lui sont confiées, dont celle d'assurer la qualité de la formation offerte.

Le Collège dispose d'un mode d'organisation et de gestion qui lui permet de s'acquitter efficacement de sa mission. La Commission souligne en particulier la qualité de la gestion pédagogique, des services aux élèves, et de la gestion de ses ressources matérielles et financières. Le Collège atteint ses principaux objectifs de nature éducative et obtient les résultats escomptés dans son plan institutionnel de réussite.

De plus, le Collège prend les moyens appropriés pour assurer son développement. Il identifie les enjeux relatifs à sa clientèle, aux programmes d'études, aux débouchés universitaires et autres, et au virage technologique. La Commission considère également que le plan d'action adopté par le Collège contient des éléments susceptibles d'apporter des améliorations au regard de certaines questions soulevées dans le rapport du Collège.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation institutionnelle, le Collège dit accueillir favorablement les conclusions de la Commission et juge que le rapport dresse un portrait juste de l'institution. Il formule des commentaires sur quelques aspects soulevés par le rapport, soit pour apporter des précisions, soit pour nuancer certains constats de la Commission.

Le Collège fait également part des actions réalisées ou entreprises depuis le dépôt de son rapport d'autoévaluation, ainsi que des actions envisagées pour donner suite au rapport de la Commission.

Les actions suivantes ont été réalisées ou entreprises :

- Le comité de réflexion a ajouté à son mandat la révision des objectifs institutionnels et la rédaction d'objectifs pour le niveau collégial.
- Les modalités d'encadrement relatives aux plans d'action et bilans annuels ont été resserrées. Pour l'année 2002-2003, la direction des études dispose des plans d'action et des bilans de tous les départements et regroupements de programmes, et tous les plans d'action pour l'année 2003-2004 ont été déposés en septembre.
- Les plans d'action 2003-2004 de la direction des études et de la direction des services aux étudiants prévoient l'analyse de la situation des services d'orientation. Un comité conjoint a été mis sur pied et présentera des recommandations à l'hiver 2004.
- L'évaluation approfondie du programme des Sciences de la nature est commencée et celle du programme Arts et Lettres est prévue pour l'automne 2004.
- Le processus d'évaluation continue des programmes comprend maintenant un questionnaire qui permettra d'approfondir l'analyse des services personnels aux élèves.
- Les heures d'ouverture des laboratoires informatiques ont été prolongées et un nouveau laboratoire d'informatique a été ajouté.
- L'échéancier de réalisation du plan d'action a été précisé.

Le Collège a également mis à jour son plan d'action en tenant compte des modifications apportées depuis le dépôt du rapport d'autoévaluation. Il y prévoit la révision, à l'hiver 2004, de sa PIEA et de sa PIEP, ainsi que l'élaboration d'un Guide du personnel comportant des informations sur les programmes d'aide aux employés en difficulté et sur les mécanismes de traitement des plaintes, à l'automne 2005. Les informations concernant le traitement des plaintes seront ajoutées à l'Agenda étudiant.

La Commission estime que les actions réalisées et entreprises par le Collège Jean-de-Brébeuf contribueront à améliorer la qualité déjà reconnue de la réalisation de sa mission éducative.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président